

Observation 209 du 07/03/2023

Madame, Monsieur,

Je suis opposé à ce projet éolien de Brion au motif que les résultats de suivis des parcs voisins montrent une mortalité significative après bridage de l'avifaune et chiroptères.

Je tiens à préserver la biodiversité.

Cette biodiversité est indispensable à l'équilibre écologique de la région, notre pays, notre planète.

Porter atteinte à la biodiversité est interdit et relève du pénal, en particulier pour la destruction des espèces protégées.

Détruire ces espèces protégées nécessite une dérogation à destruction d'espèce protégée qui n'est pas présentée par le promoteur car inexistante.

En conséquence, merci de rendre un avis défavorable à ce dossier illégal.

Eric MARTINET